

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre du budget**  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, le 12 mars 2019

**Objet :** Services à la Personne  
**N-Réf. :** FG-JG-OP / 2019.03.12  
**V-Réf. :**

Monsieur le Ministre,

Forte d'une présence nationale, la **FCASAP** – *Fédération des Coopératives d'Artisans de Services à la Personne* – membre de la FFCGA – CA de 1,2 Md€ - **regroupe plusieurs milliers d'entreprises artisanales** qui œuvrent au quotidien dans le **secteur du SAP** (*Services à Personne*).

Force est de constater que votre déclaration « *...Nous allons étudier la possibilité de transformer le crédit d'impôt sur les services à la personne en aide directe pour les ménages...* » a généré auprès de nos adhérents, de vives inquiétudes prolongées à des demandes de clarification que nous vous relayons.

Au-delà d'un simple effet d'annonce, il semble que n'a pas été pris en considération le fonctionnement atypique des entités – *toutes formes juridiques confondues* - principalement immatriculées auprès du Registre des Métiers et regroupées au sein des « *coopératives artisanales* » – *Lois de 1947 et de 1983* - spécifiquement créées au bénéfice des artisans pour se positionner sur le marché du SAP.

Compte tenu de la technicité de ce dossier, nous souhaiterions vous rencontrer afin de porter à votre connaissance les enjeux sous-tendus et, concomitamment, vous présenter les valeurs portées par la FCASAP dans sa mission de représentation et d'animation d'un réseau national.

Sur le long terme, nous serions ravis d'apporter notre pierre à l'édifice en collaborant avec vos services pour être une force de proposition permanente susceptible d'anticiper et d'accompagner les mutations inéluctables du secteur tout en veillant à abaisser au quotidien le seuil interne de résistance au changement.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Franck GUYOT**  
Président de la FCASAP